

Séance du lundi 24 juillet 2023

Date de la convocation: 18/07/2023

Membres en exercice : 14

Présents : 9
Votants: 12

Nbr. vote pour: 12
Nbr. vote contre: 0
Nbr. abstentions: 0

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-quatre juillet, le conseil municipal de la commune de VENTALON EN CEVENNES s'est réuni sous la présidence de Pierre-Emmanuel DAUTRY,

Présents : Camille LECAT, Loïc JEANJEAN, Daniel MATHIEU, Pierre-Emmanuel DAUTRY, Muriel SAIZ, César VERDIER, Frédéric CEBRON, Emilie THISSE, Olivier CHARTON

Représentés : Jean-Claude DAUTRY, Céline MATHIEU, Hervé PELLECUER

Excusés :

Absents : Siméon LEFEBVRE, Adrien RICARD

Secrétaire de séance : Daniel MATHIEU

Objet: Vote de crédits supplémentaires DM1 - Caisse des écoles Ventalon en Cévennes - DE_2023_053

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de la caisse des écoles de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
624	Transports biens, transports collectifs	6000.00	
6413	Personnel non titulaire	3000.00	
7067	Redev. services périscolaires et enseign		9000.00
TOTAL :		9000.00	9000.00

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		9000.00	9000.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à Ventalon en Cévennes, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Pierre-Emmanuel DAUTRY

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique « Télérecours », accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

